

Édito

# Le Département, premier partenaire des associations

Parce qu'elles incarnent une belle idée de la solidarité, les associations restent un maillon fort des territoires.

Au quotidien, et souvent dans l'ombre, leurs bénévoles donnent de leur énergie et contribuent sur le terrain au mieux vivre ensemble. Qu'il s'agisse de loisirs, de sport, d'éducation, de culture ou de solidarité, leur intervention couvre un large champ d'action.

Le Conseil départemental de l'Essonne, à travers une politique renouvelée et ambitieuse, poursuit ses investissements en faveur du tissu associatif, dont il reste le premier partenaire.

En soutenant le tissu associatif, vivier d'énergie, de solidarité d'activité et d'emplois, l'Essonne fait le pari du vivre ensemble.



**François Durovray**

Président du Conseil  
départemental de l'Essonne



**Sophie Rigault**

Vice-présidente déléguée à la jeunesse,  
aux sports et à la vie associative



**Nicole Poinot**

Présidente déléguée à la vie associative



**Aurélie Gros**

Vice-présidente déléguée à la culture,  
au tourisme et à l'action extérieure

## SUBVENTIONS LE DÉPARTEMENT FINANCE LES ASSOCIATIONS

### Les aides aux projets

qui couvrent de nombreux champs de l'engagement associatif en lien avec les priorités de votre Département

### De nombreux dispositifs

soutenant la vie associative et son fonctionnement dans un large panel de secteurs d'intervention (social, sport, culture, action internationale, développement durable etc.)

### L'aide exceptionnelle

pour soutenir les associations employeuses en difficulté. Elle peut prendre la forme d'une subvention, d'un accompagnement de votre association et/ou d'une formation adaptée

### L'aide à l'investissement

pour soutenir votre association dans l'achat de matériel nécessaire à la réalisation de vos projets

*sous réserve des conditions d'éligibilité*

## ACCOMPAGNEMENT LE DÉPARTEMENT REÇOIT LES ACTEURS DE LA VIE ASSOCIATIVE, LES DIRIGEANTS, BÉNÉVOLES ET SALARIÉS

Rdv dans notre centre de ressources de la vie associative à Évry ou dans vos locaux associatifs

### Premier accueil adapté

pour identifier votre besoin afin de vous apporter des réponses aux questions juridiques, statutaires, des ressources humaines et financières propres à votre association

### Accueil spécialisé

des professionnels spécialisés dans votre domaine d'activité sont en mesure de vous conseiller et de vous accompagner

### Missions conseils

chaque demande fait l'objet d'une rencontre téléphonique ou physique pour mieux déterminer votre besoin juridique et comptable et vous renseigner

### Accès libre

le centre de ressources de la vie associative du Conseil départemental est un lieu qui vous est complètement dédié. Il est accessible, sans rendez-vous

## FORMATION

LE DÉPARTEMENT FORME LES ACTEURS  
DE LA VIE ASSOCIATIVE, LES DIRIGEANTS,  
LES BÉNÉVOLES ET LES SALARIÉS

### « Les Essentielles »

vous apportent des contenus et des outils théoriques sur les questions juridiques, statutaires, et financières propres à votre association

### « Les Spécifiques »

couvrent les différents champs d'action des associations départementales. Elles accompagnent votre association dans sa stratégie de développement

### « Les formations à la carte »

sont des formations adaptées à vos besoins et à ceux des forces vives de votre association. Elles sont mises en place à votre demande et construites avec vous

### Le Certificat de formation à la gestion associative (CFGA)

module de 30 heures de formation théorique et 20 jours de stage pratique. Il consiste à acquérir les connaissances nécessaires pour exercer des responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine dans l'association

## RÉSEAUX

LE DÉPARTEMENT DÉVELOPPE LES  
RÉSEAUX ET FACILITE L'ÉCHANGE  
D'EXPÉRIENCES

### Petits-déjeuners mensuels

pour vous permettre d'aborder divers sujets et d'échanger avec vos pairs

UNE QUESTION ? UNE INSCRIPTION ? UNE INFORMATION ?  
**Ayez le réflexe [associations.essonne.fr](http://associations.essonne.fr)**